

N° 2/03.2023

Morges, le 1er février 2023

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
22 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À L'ENFANTAISIE – AUBONNE**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...] ».*

Le taux de couverture cantonal pour l'accueil préscolaire est actuellement de 23.8 % et celui de l'AJEMA de 15.2 %.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1 % et celui de l'AJEMA à 39 %. À l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7 % et celui de l'AJEMA à 42 %.

2. SITUATION ACTUELLE

À ce jour, le Réseau AJEMA compte 438 places d'accueil préscolaire réparties au sein de 10 structures d'accueil. Un exploitant prévoyant d'ouvrir une structure préscolaire à Aubonne s'est approché de l'AJEMA dans le but de proposer un partenariat privé / public.

Cette structure d'accueil préscolaire de 66 places, « L'Enfantaisie », va ouvrir ses portes à Aubonne à compter du 1^{er} janvier 2024. Un partenariat entre les exploitants et le Réseau AJEMA permettrait audit Réseau de bénéficier de 22 places d'accueil préscolaire dès 2024.

Sur les conseils de la FAJE et afin de pouvoir être reconnu par l'AJEMA au même titre que les autres structures d'accueil membres, la forme juridique retenue par l'exploitant privé est la société à responsabilité limitée (Sàrl) à but non lucratif.

Cette crèche-garderie sera créée dans des locaux d'un bâtiment sis à la route d'Allaman 120, d'une surface de 376 m², aménagée conformément aux directives de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et ceci sous réserve de l'obtention du permis de construire.

A noter que la commune d'Aubonne sera détentrice de 49 % des parts de cette structure et qu'elle siègera au sein de son comité. L'AJEMA sera également représentée au sein du comité et bénéficiera d'une voix consultative.

Actuellement, la liste d'attente du Réseau regroupe 96 enfants en âge préscolaire pour les communes d'Aubonne, de Lavigny et de Gimel. Une augmentation de 22 places permettrait donc de répondre à un besoin réel des familles, tout en permettant au Réseau de répondre au nombre de places d'accueil à créer sur le plan de développement présenté à la FAJE pour la période 2020-2025.

Les 22 places exclusivement à disposition du Réseau AJEMA seraient réparties comme suit :

- 5 places bébés
- 7 places trotteurs
- 10 places grands

S'agissant d'un partenariat entre un partenaire privé et l'AJEMA, au sens de ce que prévoit la LAJE, les 22 places mises à disposition de l'AJEMA répondront à la politique tarifaire ainsi qu'aux conditions générales du Réseau. En cas d'acceptation du présent préavis, un membre de la direction de l'AJEMA siègera au sein du Comité de la structure d'accueil, avec voix consultative.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le budget présenté pour 2024 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures préscolaires du réseau.

	Budget 2024
+ Charges totales	569'679
- Recettes parentales	221'386
- Subvention FAJE	137'792
- Autres recettes(aide au démarrage)	135'132
- Déficit à couvrir	75'369

Ces ouvertures de places supplémentaires représentent donc un déficit à couvrir de CHF 75'369.- pour 2024.

Selon la clé de répartition la contribution socle de 10 % est répartie par habitant, Les 90 % restants sont répartis entre les communes en fonction des heures consommées par les enfants de la commune.

A noter qu'il s'agit d'une première estimation du budget pour cette structure. Les montants seront revus plus en détail lors de l'établissement des budgets 2024.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2024,
- 2) D'accepter d'ajouter au budget 2024 les montants du déficit à couvrir à la participation des communes (4525.00.73100) et à la subvention par le réseau du déficit des structures (3525.01.73100).

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 9 février 2023.

Au nom de l'ARASMAC

Valérie Induni
Présidente

Anthony Vieira
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 mars 2023.